



CONSEIL "COMPÉTITIVITÉ" **Bruxelles, les 28 et 29 novembre 2016**

Lundi 28 novembre, le Conseil se penchera sur les questions relatives au marché intérieur et à l'industrie. La session sera présidée par **Peter Žiga**, ministre slovaque de l'économie.

Pour commencer, le Conseil examinera le projet de règlement visant à contrer le blocage **géographique** injustifié pour faciliter les échanges commerciaux transfrontières au sein du marché unique, en vue de dégager une orientation générale au cours d'une délibération publique.

Les ministres mèneront également un débat sur la **stratégie pour le marché unique** afin d'évaluer les progrès accomplis un an après son lancement. La Commission devrait présenter l'initiative en faveur des start-up et des scale-up adoptée le 22 novembre.

Au cours du déjeuner de travail, les ministres devraient discuter de l'avenir du **secteur européen de l'automobile**.

Le Conseil enchaînera sur le débat habituel sur le "**check-up**" de la **compétitivité**, qui permet aux ministres d'aborder des questions clés ayant trait à l'**économie réelle**. Il se concentrera sur la **nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe**, et en particulier sur l'inadéquation des compétences et sur les besoins futurs.

Les ministres seront invités à procéder à un échange de vues sur l'achèvement de la mise en œuvre et l'entrée en vigueur du système de **protection par brevet unitaire**.

Ils écouteront également plusieurs exposés sur des points "Divers", à savoir: la politique industrielle, à la demande de l'Allemagne; la réception par type de véhicule et la coopération en matière de protection des consommateurs, qui seront présentés par la présidence; la protection juridique des inventions biotechnologiques; le rapport des représentants des PME; le deuxième paquet "droits d'auteur", présenté par la Commission; les résultats d'une conférence sur l'économie collaborative, organisée par la présidence; le socle des droits sociaux, à la demande de la Hongrie, et le programme de travail de la prochaine présidence en ce qui concerne le marché intérieur et l'industrie.

Mardi 29 novembre, le Conseil se penchera sur la politique spatiale le matin et sur des questions relatives à la politique en matière de recherche et d'innovation l'après-midi. Le Conseil sera présidé par **Peter Plavčan**, ministre slovaque de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports.

Durant une session publique, la Commission présentera la **nouvelle stratégie spatiale pour l'Europe**. Cette présentation sera suivie d'un débat d'orientation ministériel.

La session du Conseil consacrée à la recherche et à l'innovation sera précédée d'un déjeuner informel des ministres de la recherche, qui débattront de la coopération et des **réseaux d'excellence**, y compris les jeunes chercheurs, dans le paysage européen de la recherche.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Les ministres de la recherche seront invités à adopter des conclusions visant à **soutenir les jeunes chercheurs** et à rendre plus attractives les carrières scientifiques. Ils procéderont également à un échange de vues sur la mise en œuvre de la stratégie de **coopération internationale en matière de recherche et d'innovation**.

Les ministres écouteront également plusieurs exposés sur des points "Divers", à savoir: la science ouverte et les technologies quantiques, présentées par la Commission; les résultats d'une conférence sur la bioéconomie en Europe, organisée par la présidence; le Centre international de recherche des Açores pour l'étude de l'océan atlantique, à la demande du Portugal; la communication de la Commission sur l'innovation en faveur d'une énergie propre, et le programme de travail de la prochaine présidence en matière de recherche et de politique spatiale.

Conférences de presse:

- Lundi 28/11 (marché intérieur et industrie) vers 18 heures
- Mardi 29/11 (recherche et espace) vers 17 h 15

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion"(MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

Blocage géographique: supprimer les obstacles au commerce électronique

En délibération publique, le Conseil sera invité à trouver un accord sur une orientation générale relative à un projet de règlement visant à interdire le blocage géographique injustifié dans le marché intérieur.

Le blocage géographique est une pratique discriminatoire qui consiste à empêcher des clients en ligne d'avoir accès à des produits ou des services proposés sur un site web établi dans un autre État membre et d'acheter ces produits ou ces services.

Le projet de règlement vise donc à supprimer les discriminations fondées sur la nationalité, le lieu de résidence ou le lieu d'établissement des clients et à stimuler le commerce électronique.

L'orientation générale constituera la position commune du Conseil pour entamer les négociations avec le Parlement européen dans le cadre de la procédure législative ordinaire.

À la suite des travaux intenses menés par les instances préparatoires du Conseil sur la base de la proposition initiale de la Commission, la présidence slovaque présentera un texte de compromis, qu'elle invitera les ministres à examiner en vue de parvenir à un accord ([14663/16](#)).

Les principales questions politiques examinées jusqu'ici au sein du Conseil sont les suivantes:

Champ d'application et objet

Le règlement ne s'appliquera qu'aux offres et transactions commerciales qui ont lieu entre les États membres et pas à celles qui ont lieu dans un seul pays, pour lesquelles la législation nationale s'appliquera.

Il sera conforme à d'autres actes législatifs de l'UE en vigueur applicables aux ventes transfrontières, notamment les règles relatives au droit d'auteur et la législation de l'Union concernant la coopération judiciaire en matière civile, en particulier les règlements Rome I et Bruxelles I.

Le règlement ne s'appliquera pas aux activités exclues du champ d'application de la [directive "services"](#), comme les services financiers, les services audiovisuels, les services de transport ou les services de soins de santé.

Accès aux interfaces en ligne

Les professionnels ne devraient pas être tenus d'obtenir le consentement explicite du client à chaque fois que celui-ci se rend sur la même interface en ligne qui respecte les règles de non-discrimination en matière d'accès aux sites web de commerce électronique. Dès lors que le consentement explicite d'un client a été donné, les professionnels devraient être autorisés à conserver les informations relatives à ce consentement, en prévision de visites ultérieures dudit client.

Lorsqu'un professionnel bloque ou limite l'accès d'un client à l'interface en ligne, ou le redirige vers une version différente, il devrait lui fournir une explication claire. Les professionnels doivent informer le client et fournir des explications adéquates.

Non-discrimination en ce qui concerne l'accès aux biens ou aux services

Le professionnel ne peut opérer de discrimination entre les clients en ce qui concerne les conditions générales (y compris les prix) qu'il propose pour la vente de biens ou de services dans les trois cas suivants:

1. les biens vendus par le professionnel sont livrés dans un État membre vers lequel la livraison est proposée par le professionnel ou sont récupérés en un lieu défini d'un commun accord avec le client;
2. le professionnel propose des services fournis par voie électronique. Cette situation ne s'applique pas aux services dont la principale caractéristique est de fournir un accès à des œuvres protégées par le droit d'auteur ou à d'autres objets protégés ou de permettre leur utilisation, ou de vendre des œuvres protégées par le droit d'auteur sous une forme immatérielle, comme des livres électroniques ou de la musique en ligne;
3. les services fournis par le professionnel sont réceptionnés par le client dans le pays dans lequel le professionnel exerce ses activités. Cela concerne la prestation de services différents de ceux fournis par voie électronique, tels que l'hébergement hôtelier, les manifestations sportives, la location de voiture et la billetterie des festivals de musique ou des parcs de loisirs.

Contrairement à la discrimination par les prix, la différenciation des prix ne devrait pas être interdite, de sorte que les professionnels sont libres de proposer des conditions générales d'accès différentes, y compris en matière de prix, et de cibler certains groupes de clients situés sur des territoires spécifiques.

En outre, les professionnels ne seront pas tenus de livrer des biens à des clients en dehors de l'État membre pour lequel ils proposent une livraison.

Opérations de paiement

Le règlement interdira que des clients fassent l'objet d'une discrimination injustifiée en ce qui concerne les moyens de paiement utilisés lors de la transaction. Les professionnels ne seront pas autorisés à appliquer des conditions de paiement différentes pour des motifs liés à la nationalité, au lieu de résidence ou au lieu d'établissement du client.

Ventes passives

La présidence propose de maintenir les dérogations permises par le droit de la concurrence de l'UE dans les situations où les professionnels sont liés par un accord avec leur fournisseur qui leur impose de limiter leurs ventes passives (c'est-à-dire les ventes pour lesquelles le professionnel ne sollicite pas activement le client). Dans ces cas, le nouveau règlement ne s'appliquerait pas.

La Commission a présenté la [proposition initiale](#), qui est fondée sur l'article 114 du traité, au Conseil et au Parlement européen le 25 mai 2016. La proposition a été présentée en même temps que d'autres propositions d'actes législatifs relatifs aux services de livraison transfrontière de colis ([9706/16](#)) et à une révision du règlement sur la coopération en matière de protection des consommateurs ([9565/16](#)), le but étant de réaliser les objectifs tant de la stratégie pour un marché unique numérique que de la stratégie pour le marché unique.

Les États membres de l'UE soutiennent, dans l'ensemble, les objectifs de la proposition, qui sont de promouvoir un marché unique véritablement intégré en interdisant les pratiques commerciales en ligne ou hors ligne injustifiées qui discriminent les clients (consommateurs et entreprises) sur la base de leur nationalité, de leur lieu de résidence ou de leur lieu d'établissement.

Dans ses conclusions des 25 et 26 juin 2015, le Conseil européen a souligné l'importance de la stratégie pour un marché unique numérique et a demandé de prendre des mesures pour mettre en œuvre les éléments fondamentaux de la stratégie, y compris pour ce qui est de lever les derniers obstacles à la libre circulation des biens et services vendus en ligne et de s'attaquer aux discriminations injustifiées fondées sur la localisation géographique.

"Check-up" de la compétitivité: nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe

Les ministres procèderont à un échange de vues sur la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe.

Le débat sera ouvert par la Commission qui a présenté en juin dernier une [communication](#) intitulée "Travailler ensemble pour renforcer le capital humain et améliorer l'employabilité et la compétitivité".

La [stratégie en matière de compétences pour l'Europe](#) définit un cadre pour renforcer les compétences nécessaires à une économie compétitive en se concentrant sur trois objectifs:

- 1) développer et améliorer les compétences de base et les compétences plus élevées;
- 2) améliorer la transparence et la reconnaissance des compétences et des qualifications; et
- 3) produire en temps utile de meilleures informations sur les besoins des marchés du travail en matière de compétences.

Un certain nombre d'actions proposées dans la stratégie en matière de compétences revêtent une importance particulière pour l'industrie, les responsables politiques et les partenaires sociaux, notamment les suivantes:

- promouvoir le développement de systèmes d'enseignement et de formation professionnels flexibles et pérennes;
- relever les compétences de la main d'œuvre, notamment grâce à la proposition visant à établir une [garantie de compétences](#);
- valider les compétences acquises et favoriser leur reconnaissance dans l'ensemble des entreprises, des secteurs et des pays;
- soutenir le profilage et la validation des compétences des réfugiés afin de faciliter leur intégration sur le marché du travail;
- mieux anticiper les besoins futurs en matière de compétences, notamment par l'établissement de plans sectoriels dans les secteurs clés de l'économie et d'alliances nationales et locales pour les emplois et les compétences numériques.

Selon le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)², les cinq professions pour lesquelles il existe une pénurie grave ayant des incidences importantes pour les économies nationales sont: les professionnels des TIC; les médecins; les professionnels dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques; les infirmiers et sages-femmes et les professeurs.

Selon les prévisions de la Cedefop pour 2015-2025, les besoins futurs en matière de compétences dans l'UE se concentreront sur les emplois hautement qualifiés. Les offres d'emploi augmenteront seulement en ce qui concerne les emplois hautement qualifiés; elles stagneront en ce qui concerne les emplois moyennement qualifiés et baisseront fortement en ce qui concerne les emplois peu qualifiés. Ces tendances devraient affecter de manières diverses l'emploi, les activités professionnelles et les qualifications dans tous les secteurs dans l'ensemble de l'Europe.

²

[Skill shortage and surplus in Europe](#), note d'information du Cedefop, novembre 2016.

Le "check-up" de la compétitivité permet aux ministres de présenter leurs priorités et de réagir aux questions urgentes et aux évolutions de l'économie réelle.

C'est là une méthode de travail usuelle mise en place en 2015 afin d'améliorer le rôle du Conseil "Compétitivité", tant pour ce qui est de l'analyse des questions économiques horizontales et sectorielles que pour le suivi de l'intégration de la compétitivité dans les autres politiques de l'UE.

En pratique, ce "check-up" repose sur un exposé de la Commission qui présente les dernières données et tendances en ce qui concerne les questions de micro-économie, les ministres étant invités à réagir et à apporter une contribution sur d'éventuelles implications pour les entreprises et les citoyens de l'UE.

Stratégie pour le marché unique

Le Conseil procèdera à un échange de vues sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la [stratégie pour le marché unique](#) afin d'évaluer les progrès accomplis un an après son lancement.

Le débat s'articulera autour d'un document de la présidence ([14246/16](#)). Les ministres seront invités à identifier les initiatives qui offrent le plus grand potentiel en matière de croissance économique et les moyens d'assurer leur mise en œuvre rapide.

M^{me} Bieńkowska, membre de la Commission, devrait également présenter la nouvelle initiative en faveur des start-up et des scale-up ([14261/16](#)).

L'objectif global de la stratégie pour le marché unique est d'éliminer les obstacles économiques restants sur le marché unique. Ces obstacles tendent à limiter les choix des consommateurs et à empêcher l'émergence de nouveaux modèles d'entreprise, limitant ainsi l'innovation et la création d'emplois.

La stratégie pour le marché intérieur regroupe donc des mesures portant sur trois domaines clés:

- ouvrir de nouvelles perspectives aux consommateurs, aux professionnels et aux entreprises;
- encourager et permettre la modernisation et l'innovation; et
- assurer la production de résultats qui profitent aux consommateurs et aux entreprises dans leur vie quotidienne. Pour ce faire, la stratégie comprend une feuille de route pour la période 2016 à 2018.

Cette stratégie, qui a été publiée par la Commission le 28 octobre, vient compléter les efforts réalisés dans d'autres domaines visant à assurer la prospérité économique, à favoriser la création d'emplois et à garantir l'attractivité de l'Europe pour les investissements, tels que le marché unique numérique, le marché intérieur de l'énergie, la mobilité professionnelle, l'Union des marchés de capitaux, le paquet "Économie circulaire", la nouvelle stratégie "Le commerce pour tous" et le programme pour une meilleure réglementation.

Le 29 février 2016, le Conseil a adopté des [conclusions](#) mettant l'accent sur trois domaines clés de la stratégie qui sont particulièrement essentiels pour créer de la croissance et des emplois: soutenir les PME, les jeunes pousses et les entreprises innovantes, libérer le potentiel inexploité des services et mettre en œuvre efficacement, respecter et contrôler l'application des règles du marché unique.

Système de protection par brevet unitaire

Les ministres procèderont à un échange de vues sur la finalisation de la mise en œuvre et l'entrée en fonction du brevet unitaire et de la juridiction unifiée du brevet.

Le débat a pour objectif de réaffirmer l'importance d'une entrée en vigueur rapide du train de mesures relatif au brevet unitaire.

Certaines délégations devraient appeler les États membres à intensifier leurs efforts pour que cette réforme importante soit appliquée au plus vite.

En particulier, et compte tenu de son importance pour l'amélioration de l'innovation et la création de croissance et d'emplois en Europe, ils devraient souligner que la ratification préalable requise de l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet devrait être achevée le plus rapidement possible, ce qui permettrait d'assurer l'entrée en fonction du système et d'assurer la couverture géographique la plus large possible.

Le train de mesures relatif au brevet unitaire repose sur trois piliers:

- un [règlement établissant une protection unitaire conférée par le brevet](#)
- un [règlement sur les modalités applicables en matière de traduction](#)
- un [accord intergouvernemental relatif à une juridiction unifiée du brevet](#) pour le règlement des litiges liés aux brevets européens et aux brevets européens à effet unitaire

Les deux règlements ont été adoptés dans le cadre de la procédure de coopération renforcée, l'Italie et l'Espagne n'y participant pas initialement. En septembre 2015, l'Italie a confirmé sa participation au système. La Croatie, qui n'était pas un État membre de l'UE à l'époque, n'y participe pas encore.

L'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet a été signé le 13 février 2013 par tous les États membres à l'exception de l'Espagne, de la Pologne (bien que la Pologne participe à la coopération renforcée) et de la Croatie. À ce jour, il a été ratifié par 11 États membres: l'Autriche, la France, la Suède, la Belgique, le Danemark, Malte, le Luxembourg, le Portugal, la Finlande, la Bulgarie et les Pays-Bas (dans cet ordre par date de ratification).

L'Italie, la Slovaquie et la Lituanie ont indiqué qu'elles avaient mené à bien leurs procédures nationales de ratification respectives et l'Allemagne devrait faire de même au début de 2017. À la suite du référendum sur le Brexit, le Royaume-Uni n'est pas encore parvenu à une position définitive sur la ratification.

Le train de mesures requiert une ratification de l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet par treize États membres, dont la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, pour prendre effet.

Lors du Conseil "Compétitivité" du 29 septembre, le Conseil a pris note d'un [rapport sur les progrès accomplis](#) dans la mise en place du système unifié de protection par brevet et sur la situation concernant le processus de ratification dans les États membres parties à l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet. De nombreuses délégations et la Commission se sont félicitées des progrès accomplis et ont appelé à accélérer le processus de ratification de l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet dans les États membres qui ne l'ont pas encore mené à bien en vue d'une entrée en vigueur rapide.

Avenir de l'industrie automobile européenne

Au cour du déjeuner de travail informel, les ministres procèderont à un échange de vues sur l'avenir du secteur automobile, en mettant l'accent sur la mobilité à faible taux d'émissions et à taux d'émission zéro et sur les véhicules automatisés et connectés.

En se fondant sur la [stratégie pour une mobilité à faible taux d'émissions](#) adoptée cet été, la Commission a annoncé dans son programme de travail pour 2017 son intention d'adopter une approche intégrée en ce qui concerne la mobilité, la connectivité et l'avenir de l'industrie automobile.

M^{me} Biénkowska, membre de la Commission, et M. Dieter Zetsche, président de l'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA), participeront au déjeuner de travail.

DIVERS (marché intérieur et industrie)

Réforme du système de réception par type pour les voitures

La présidence slovaque fera rapport, en délibération publique, sur l'état d'avancement de l'examen d'un [projet de règlement visant à améliorer le système de réception par type](#) en vigueur pour les véhicules à moteur (doc. [14569/16](#)).

Le projet de règlement a pour objectif de réviser le cadre juridique de l'UE applicable à la réception par type des véhicules à moteur, qui est fixé par la [directive 2007/46/CE](#). Cette révision vise à moderniser le système pour l'adapter aux nouvelles technologies disponibles sur le marché et améliorer les données issues des tests de contrôle des émissions des voitures afin de remédier aux points faibles détectés dans le système de réception par type existant.

Protection des consommateurs: coopération entre les autorités nationales

La présidence donnera au Conseil des informations sur l'état d'avancement de l'examen d'un projet de règlement visant à améliorer la coopération entre les autorités nationales chargées de veiller à l'application de la législation en matière de protection des consommateurs (doc. [14604/16](#)).

L'objectif général de la proposition est de moderniser les mécanismes de coopération pour réduire davantage les préjudices subis par les consommateurs du fait d'infractions transfrontières à la législation européenne en matière de protection des consommateurs.

Le 25 mai, la Commission a présenté la [proposition de révision de la coopération en matière de protection des consommateurs](#), qui s'inscrit dans un arsenal de mesures plus large comprenant des propositions sur la livraison transfrontière de colis et la lutte contre le blocage géographique injustifié.

Réseau des représentants des PME

Mme Bieńkowska, membre de la Commission, présentera le rapport annuel sur le [réseau des représentants des PME](#), qui a été adopté lors de l'[assemblée des PME](#) qui s'est tenue à Bratislava du 23 au 25 novembre (doc. [14414/16](#)).

Économie collaborative

La présidence présentera les résultats de la [conférence sur l'économie collaborative](#) qui s'est tenue le 15 novembre à Bruxelles (doc. [14677/16](#)).

Les ministres ont eu une première discussion sur l'économie collaborative durant la session du [Conseil "Compétitivité"](#) qui s'est tenue le 29 septembre 2016.

La politique industrielle dans le programme de travail de la Commission pour 2017

Les délégations allemande et luxembourgeoise (doc. [14343/16](#)) demanderont que le Conseil "Compétitivité" engage une réflexion plus approfondie sur les manières d'ériger la politique industrielle en priorité dans le cadre du [programme de travail de la Commission pour 2017](#).

Socle des droits sociaux et compétitivité

La délégation hongroise attirera l'attention sur les aspects du socle européen des droits sociaux qui sont liés à la compétitivité (doc. [14578/16](#)).

En mars 2016, la Commission a lancé une consultation publique sur le socle européen des droits sociaux, dont l'objectif est de mettre davantage l'accent sur l'emploi et les aspects sociaux et de faire en sorte que le modèle social européen soit à la hauteur des défis du XXI^e siècle. La consultation se déroulera jusqu'à la fin de cette année.

Ce sujet sera examiné lors de la session du Conseil "Emploi et politique sociale" du 8 décembre.

Brevetabilité des végétaux

La Commission devrait présenter un [avis](#) clarifiant certains articles de la [directive 98/44/CE](#) relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques.

L'avis de la Commission vise à clarifier la frontière entre les inventions biotechnologiques brevetables et les variétés de plantes obtenues par des procédés de sélection classiques, pour lesquelles il existe un système de protection distinct qui comprend le privilège de l'obteneur.

Publié le 8 novembre, l'avis indique que les produits obtenus à partir de procédés essentiellement biologiques devraient être exclus de la brevetabilité.

Cet avis fait suite à des décisions adoptées récemment par l'Office européen des brevets sur la brevetabilité du matériel végétal obtenu par des méthodes de sélection conventionnelles ainsi que l'incidence de ces décisions sur le privilège de l'obteneur.

Ce privilège prévu par le [régime de protection communautaire des obtentions végétales](#) donne aux obtenteurs la possibilité d'utiliser n'importe quelle variété végétale, qu'elle soit ou non protégée par ce régime, pour la création de nouvelles variétés végétales.

Réforme du cadre sur le droit d'auteur

La Commission donnera des informations sur le deuxième paquet "droits d'auteur". Présenté le 14 septembre 2016, ce paquet a pour objectif général d'adapter les règles de l'UE en matière de droits d'auteur à l'ère numérique (doc. [14447/16](#)).

POLITIQUE SPATIALE

Stratégie spatiale pour l'Europe

Durant une session publique, la Commission présentera la nouvelle stratégie spatiale pour l'Europe. À la suite de cette présentation, les ministres procéderont à un débat d'orientation.

Le débat s'articulera autour d'une note de la présidence (doc. [14212/16](#)).

En particulier, les ministres seront invités à axer leur réflexion sur les actions et mesures proposées dans la stratégie spatiale qui sont susceptibles d'avoir un effet positif majeur sur la compétitivité et d'apporter des bénéfices tangibles aux citoyens européens et aux entreprises européennes en termes de croissance économique et de création d'emplois.

Compte tenu de l'importance stratégique des capacités spatiales, les ministres devraient aussi réfléchir aux principaux facteurs qui contribueront à renforcer l'autonomie de l'Europe en matière d'accès à l'espace et d'utilisation de celui-ci dans un environnement sûr et sécurisé.

Le 26 octobre 2016, la Commission a adopté sa communication portant sur une [stratégie spatiale pour l'Europe](#), l'objectif étant de développer et de créer de nouveaux services et de promouvoir le rôle de premier plan que l'Europe joue dans le domaine de l'espace.

Cette stratégie est axée sur quatre objectifs stratégiques:

- 1) maximiser les avantages que représente l'espace pour la société et l'économie européenne,
- 2) favoriser un secteur spatial européen mondialement compétitif et innovant,
- 3) renforcer l'autonomie de l'Europe en matière d'accès à l'espace et d'utilisation de celui-ci dans un environnement sûr et sécurisé, et
- 4) renforcer le rôle de l'Europe en tant qu'acteur mondial dans le secteur spatial et promouvoir la coopération internationale.

L'Europe possède des systèmes spatiaux de classe mondiale, avec Copernicus³ pour l'observation de la Terre ainsi qu'EGNOS⁴ et Galileo⁵ pour la navigation par satellite et la géolocalisation. Avec dix-huit satellites déjà en orbite et plus de trente autres qui seront mis en orbite ces dix à quinze prochaines années, l'Union est le plus gros client institutionnel de services de lancement en Europe.

Les technologies, les données et les services spatiaux sont devenus indispensables dans la vie quotidienne des citoyens européens, que ce soit lorsqu'ils utilisent leurs téléphones portables et les systèmes de navigation pour automobile, regardent la télévision par satellite ou retirent de l'argent.

Ils soutiennent de nombreuses politiques et priorités stratégiques clés de l'Union, dont la compétitivité de notre économie, la migration, les changements climatiques, le marché unique numérique et la gestion durable des ressources naturelles. La combinaison des données spatiales aux technologies numériques ouvre de nombreux débouchés commerciaux pour l'ensemble des États membres.

³ [Programme européen d'observation de la Terre](#).

⁴ [Système européen de navigation par recouvrement géostationnaire](#), qui augmente la force des signaux GPS à travers l'Europe.

⁵ [Système global de navigation par satellite européen](#), similaire au GPS.

La politique spatiale peut contribuer à stimuler l'emploi, la croissance et les investissements en Europe. Investir dans l'espace, c'est repousser les limites de la science et de la recherche.

L'espace revêt également une importance stratégique pour l'Europe car il renforce son rôle d'acteur mondial de premier rang et représente un atout pour sa sécurité et sa défense.

C'est pourquoi l'UE investira plus de 12 milliards d'euros dans les activités spatiales pour la période 2014-2020.

RECHERCHE et INNOVATION

Soutien aux jeunes chercheurs et aux carrières scientifiques

Le Conseil sera appelé à adopter des conclusions visant à soutenir les jeunes chercheurs et à promouvoir l'attrait des carrières scientifiques.

Le [projet de conclusions](#) contient une série d'engagements en vue de créer de meilleures conditions pour de nouvelles générations de chercheurs et de scientifiques, qui revêtent une importance capitale pour que l'Europe reste compétitive et continue de jouer un rôle prépondérant à l'avenir, car elles sont le moteur de l'innovation et de la croissance économique.

Les mesures visant à soutenir les chercheurs en début de carrière et à rendre plus attractives les carrières scientifiques figurent au premier rang des priorités de la présidence slovaque dans le domaine de la recherche et de l'innovation (R&I).

La question des jeunes chercheurs a été examinée lors d'un séminaire organisé par la Slovaquie en juin 2016 ainsi que lors de la [réunion ministérielle informelle](#) tenue à Bratislava le 19 juillet, au cours de laquelle la présidence a présenté la [déclaration de Bratislava de jeunes chercheurs](#).

Le programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" (2014-2020) comprend un certain nombre d'initiatives concernant les chercheurs en début de carrière, y compris les actions Marie Curie, qui offrent des bourses aux chercheurs et encouragent leur mobilité. En outre, les bourses de démarrage proposées par le Conseil européen de la recherche (CER) sont destinées à encourager les jeunes espoirs de la recherche en Europe à gagner en indépendance et à bâtir leur propre carrière.

Dans ses conclusions de mai 2015, le Conseil a souligné le rôle que joue le capital humain dans le développement de l'Espace européen de la recherche (EER) ainsi que la nécessité de renforcer des stratégies globales en matière de ressources humaines et de permettre aux jeunes chercheurs de prendre en main leur carrière en leur assurant des perspectives attrayantes dans ce domaine.

La nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe, adoptée en juin 2016, revêt également une importance particulière pour la recherche et les jeunes chercheurs. La qualité des compétences est également un facteur essentiel dans un contexte où la recherche connaît des mutations considérables et joue le rôle de moteur de l'économie de la connaissance.

Les jeunes chercheurs en début de carrière constituent un vaste vivier de talents qui peuvent jouer un rôle central en fournissant le capital intellectuel nécessaire au développement de systèmes robustes de R&I.

Coopération internationale en matière de recherche et d'innovation

En session publique, le Conseil procèdera à un échange de vues sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour une coopération internationale en matière de recherche et d'innovation.

La discussion s'appuiera sur un [document de la présidence](#) et un rapport de la Commission.

Ce document de la Commission, publié le 13 octobre, est le [deuxième rapport bisannuel sur la mise en œuvre de la stratégie](#).

Les ministres seront invités à exposer leur point de vue sur les thèmes ci-après:

- les conditions cadres d'un renforcement de la coopération internationale;
- les mesures propres à renforcer la coopération internationale dans le cadre du programme Horizon 2020 et au-delà;
- le rôle de la diplomatie scientifique.

La stratégie de 2012 sur la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation soutient la réalisation des objectifs consistant à renforcer l'excellence de l'Union en matière de R&I, son caractère attractif et sa compétitivité économique et industrielle, à relever des défis sociétaux d'envergure mondiale et à soutenir les politiques extérieures de l'Union.

Ces objectifs s'appliquent selon des modalités différentes en fonction du pays ou de la région partenaire international.

La stratégie est structurée autour de six domaines d'action principaux:

- i) ouvrir le programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" aux chercheurs et aux innovateurs du monde entier et soutenir des activités ciblées en fonction des domaines prioritaires pour la coopération internationale avec les pays et les régions partenaires;
- ii) améliorer les conditions cadres qui sous-tendent la coopération internationale;
- iii) jouer un rôle moteur dans les enceintes multilatérales et coopérer avec les organisations internationales;
- iv) renforcer le partenariat avec les États membres;
- v) intensifier les synergies avec les politiques extérieures de l'UE; et
- vi) élargir la communication et renforcer le suivi.

Réseaux d'excellence dans l'espace européen de la recherche

La session du Conseil consacrée à la recherche et à l'innovation sera précédée d'un déjeuner informel des ministres chargés de la recherche, qui se pencheront, avec le commissaire Moedas, sur la coopération et les réseaux d'excellence, y compris en ce qui concerne les jeunes chercheurs, dans le paysage européen de la recherche. Le Professeur Michal Juriček, du département de chimie de l'université de Bâle, fera une intervention liminaire⁶.

⁶ Le Professeur Juriček a travaillé dans l'équipe de James Fraser Stoddardt, qu'a reçu le prix Nobel de chimie en 2016.

DIVERS (recherche et innovation)

Science ouverte

La Commission devrait faire le point des suites données aux conclusions du Conseil sur la [transition vers un système de science ouverte](#) depuis mai 2016, qui invitaient la Commission à informer périodiquement les États membres et les parties prenantes des évolutions en cours et des réalisations de la plateforme sur la politique en matière de science ouverte (doc. [14520/16](#)).

La [plateforme sur la politique en matière de science ouverte](#) soutient la politique européenne en matière de science ouverte visant à promouvoir l'adoption des meilleures pratiques par les parties prenantes, y compris en ce qui concerne des points tels que l'adaptation des systèmes de récompense et d'évaluation, des modèles nouveaux pour la publication en libre accès, la gestion et la réutilisation des données issues de la recherche et d'autres aspects de la science ouverte.

Technologies quantiques

La Commission devrait communiquer des informations sur les préparatifs de l'initiative phare concernant les technologies quantiques. Cette initiative a été lancée en septembre dernier et devrait déboucher, à partir de 2018, sur une phase de démarrage opérationnel dans le cadre du programme Horizon 2020, (doc. [14579/16](#)).

Lors de la conférence "Quantum Europe: une nouvelle ère technologique", tenue à Amsterdam (Pays-Bas) les 17 et 18 mai, une équipe européenne constituée de scientifiques, de représentants des entreprises et de décideurs a présenté un "[manifeste quantique](#)" proposant de lancer une initiative phare dans le domaine des technologies quantiques.

Bioéconomie européenne

La présidence slovaque communiquera des informations sur les résultats d'une conférence de haut niveau organisée le 17 octobre à Bratislava sur "[le rôle des régions dans la bioéconomie en Europe](#)".

Lors de la session du Conseil "Agriculture" des 14 et 15 novembre, les ministres ont consacré un échange de vues à la R&I de l'UE dans le secteur agricole, dans la perspective de la révision prochaine de la stratégie européenne pour la bioéconomie, qui devrait avoir lieu pour 2017, ainsi qu'au programme de travail 2018-2020 dans le cadre du programme de recherche Horizon 2020.

Centre international de recherche des Açores pour l'étude de l'océan Atlantique

La délégation portugaise invitera les États membres de l'UE à s'associer à un projet de coopération internationale pour la création, aux Açores, d'une infrastructure de recherche d'envergure mondiale, le centre international de recherche des Açores (doc. [14593/1/16 REV 1](#)).

Innovation dans le domaine de l'énergie propre

La Commission devrait présenter des informations sur sa communication consacrée à l'accélération de l'innovation dans le domaine de l'énergie propre, qui sera publiée le 30 novembre.

Programme de travail de la prochaine présidence

La délégation maltaise présentera un bref aperçu des priorités qu'elle s'est fixées, dans les domaines du marché intérieur, de l'industrie, de la recherche et de l'espace, pour la période pendant laquelle elle exercera la présidence de l'UE, à savoir au cours du premier semestre de 2017.
